

# Vous pouvez compter sur nous !

09/2022 – impression locale – DOGO/DOGNE

Un exemple concret : 8 techniciens se sont déplacés en Martinique pendant 1 mois dans le cadre d'une entraide. Ils se voient refuser l'attribution d'une prime spéciale de déplacement d'une valeur de 700€. Après 6 mois de négociations menées par les équipes CFE-CGC Orange, les salariés perçoivent enfin la somme due.

## ► Une mission avec une pénibilité non reconnue

Ces 8 collègues des UI Ouest et UI Nord de France ont accepté fin 2021 une mission d'entraide pour rendre service à l'entreprise. En effet, dans cette zone les clients étaient en forte attente de dépannage avec des stocks importants d'interventions. Intervenir en Outre-Mer, ce n'est pas comparable à un renfort en Métropole. La durée de la mission est de 30 jours, il faut transporter tout son matériel boucle locale et ses protections individuelles vers l'aéroport. L'hébergement ne se fait pas à l'hôtel mais en meublé collectif et surtout il faut apprendre à travailler avec le climat tropical. C'est un effort réel pour les organismes !

La pénibilité est accrue car il n'y a pas de véhicule technique mis à disposition, les appros en matériel télécom sont assez distants des chantiers du fait de la topographie. A cela, s'ajoute la complexité de jongler avec un couvre-feu COVID en fin d'après-midi.

On est loin de la carte postale...

### Ce qui est pourtant prévu

L'Indemnité de Sujétion Outre-Mer = ISOM (c'est le nom de cette prime) est toujours en vigueur. Le portail ANOO prévoit même un [formulaire de demande](#) auprès du manager. La valorisation de cette prime est de 25€/jour. Il n'est pas précisé qu'elle est non cumulable avec la prime CRISTEL/RADIAL.

Il faut noter que cette rétribution ISOM est valable pour les collègues des DOM venant en renfort en Métropole.

## ► Une cause juste en ces temps agités

Dans un contexte où la préservation du pouvoir d'achat est une priorité de l'action syndicale, assister ces collègues avec énergie prend tout son sens. Avec l'appui de nos experts et de nos juristes, l'interprétation que nous faisons des règles RH a vite été arbitrée dans le sens de nos recommandations.

### 2 poids 2 mesures !

Notre action de médiation sociale est d'autant plus évidente lorsque les augmentations salariales à Orange sont aussi réduites et ne permettent pas de contenir une inflation galopante.



### Vos correspondants :

Damien Gaonac'h – 06 38 73 70 72  
 Jean-Marie Naveau – 06 70 30 77 69  
 Arnaud Dallery – 06 83 69 71 35  
 Jean Marc Dartagnan – 06 89 10 01 12

